



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 123 et 124 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/60/183). À cette occasion il s'est entretenu avec le Président du Comité permanent, l'Administrateur adjoint de la Caisse et le Représentant du Secrétaire général pour les placements de la Caisse.
2. Le rapport du Comité permanent porte sur les points suivants : exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 et prévisions de dépenses révisées pour l'exercice, propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2006-2007 et demande d'autorisation concernant le versement au Fonds de secours, pour compléter les contributions volontaires, d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007.
3. Comme il est indiqué dans l'aperçu du fonctionnement de la Caisse (A/60/183, par. 2), celle-ci comptait 21 organisations affiliées et 142 235 participants actifs ou bénéficiaires au 31 décembre 2004. Il est précisé au paragraphe 4 que le nombre de participants actifs est passé de 85 245 au 31 décembre 2003 à 88 356 au 31 décembre 2004, soit une augmentation de 3,6 %, et que, dans le même temps, celui des bénéficiaires est passé de 52 496 à 53 879, soit une augmentation de 2,6 %.
4. Le Comité consultatif constate que la présentation du document budgétaire comporte quelques améliorations par rapport aux précédents. **Il prend note avec satisfaction des efforts réalisés pour adopter une présentation conforme sur certains points à la méthode de budgétisation axée sur les résultats.** Il note que



le Comité permanent a demandé qu'à l'avenir le budget de la Caisse soit établi compte tenu des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs, en suivant une présentation semblable à celle des budgets axés sur les résultats (voir A/60/183, annexe I, par. 20).

5. Le Comité consultatif estime qu'il faudrait faire de nouveaux efforts pour simplifier et réduire le rapport, le rendre plus lisible et aligner davantage sa présentation sur celle des budgets axés sur les résultats. Par exemple, les figures illustrant diverses statistiques devraient être reportées en annexe au lieu d'être insérées dans le corps du document. La rubrique intitulée « Principaux objectifs et indicateurs de succès » devrait effectivement comporter des indicateurs de succès. Il faudrait aussi envisager d'inclure des données de référence sur les résultats visés et atteints pour que le lecteur puisse comparer la performance de la Caisse à celle d'autres caisses de retraite similaires. Le tableau 2, relatif aux ressources humaines, devrait présenter toutes les modifications du tableau d'effectifs, y compris les transformations de postes, et comporter une ligne pour le total général. Les tableaux 4 et 5, relatifs le premier aux ressources financières et le second aux postes nécessaires pour l'ensemble de la Caisse, devraient être assortis d'explications concises sur les principales modifications envisagées pour l'exercice biennal à venir.

II. Exercice biennal 2004-2005 : rapport sur l'exécution du budget et prévisions révisées

6. Dans la section X de sa résolution 58/272 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a approuvé, au titre des dépenses directement imputables à la Caisse, des crédits d'un montant total de 80 770 800 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. Ce montant comprend, outre 642 400 dollars de dépenses extrabudgétaires prises en charge par des organisations affiliées, 35 671 100 dollars au titre des frais d'administration, 43 014 100 dollars au titre des frais de gestion du portefeuille et 1 443 200 dollars au titre des dépenses d'audit. Dans la section IV de sa résolution 59/269 du 23 décembre 2004, l'Assemblée a porté à 41 011 800 dollars le montant des crédits destinés à financer les frais d'administration, soit une augmentation de 5 340 700 dollars qui a fait passer à 86 111 500 dollars le montant de l'enveloppe budgétaire (y compris les ressources extrabudgétaires).

7. Le Comité permanent a approuvé la présentation à l'Assemblée générale de prévisions révisées d'un montant de 89 563 100 dollars (non compris les fonds extrabudgétaires), qui tient compte des besoins de financement additionnels pour l'exercice 2004-2005, estimés à 4 069 600 dollars (voir A/60/183, par. 11). Ce dernier montant se décompose en une augmentation de 4 345 600 dollars des frais de gestion du portefeuille, partiellement compensée par une diminution de 129 500 dollars des frais d'administration et de 146 600 dollars des dépenses d'audit.

8. Selon les informations figurant aux paragraphes 12 et 13 du rapport du Comité permanent, les frais de gestion des valeurs à faible capitalisation devraient s'élever à 11,1 millions de dollars environ, soit 4,6 millions de dollars de plus que prévu. Ce dépassement résulte de l'augmentation de la valeur de réalisation de ce compartiment du portefeuille de la Caisse, valeur qui détermine le montant des honoraires versés à ses gestionnaires.

III. Projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007

9. Le projet de budget de la Caisse pour l'exercice biennal 2006-2007 s'élève à 101 417 000 dollars (avant actualisation des coûts), dont 52 584 500 dollars pour les frais d'administration, 47 174 600 dollars pour les frais de gestion du portefeuille et 1 657 900 dollars pour les dépenses d'audit. Aux taux de 2006-2007, l'enveloppe prévue comprend 91 968 400 dollars au titre de la part de la Caisse et 16 584 300 dollars au titre de celle de l'ONU (voir A/60/183, tableau 4). La Caisse devrait en outre disposer de 131 000 dollars de fonds extrabudgétaires provenant de la prise en charge par les organisations affiliées de toutes les dépenses afférentes au poste d'agent des services généraux (autres classes) dont le titulaire est chargé de procéder aux retenues à la source des primes d'assurance maladie après la cessation de service.

10. Le montant de 101 417 000 dollars (avant actualisation des coûts) prévu pour l'exercice biennal 2006-2007 représente une augmentation de 1 913 100 dollars, soit 1,9 %, par rapport au crédit de 99 503 900 dollars ouvert pour l'exercice 2004-2005 (voir A/60/183, tableau 4). Cette augmentation globale de 1 913 100 dollars se décompose en une augmentation de 4 160 500 dollars des frais de gestion du portefeuille, laquelle est partiellement compensée par une diminution de 2 160 500 dollars des frais d'administration et une diminution de 73 900 dollars des dépenses d'audit. L'accroissement des frais de gestion du portefeuille concerne essentiellement les nouveaux projets (2 590 000 dollars), les consultants (900 000 dollars), les postes additionnels (828 100 dollars) et les services contractuels (587 400 dollars).

11. Le Comité consultatif note que les paragraphes 184 à 188 du document budgétaire contiennent des précisions sur les projets pour lesquels une augmentation de 2 590 000 dollars est prévue. **Le Comité voudrait des précisions sur les calendriers d'exécution de ces projets et sur leurs incidences pour le fonctionnement de la Caisse.** Il note que le groupe de travail du Comité permanent a demandé que des informations détaillées concernant la dotation en personnel, le matériel et le logiciel nécessaires pour les projets prévus et en cours d'exécution soient fournies au Comité mixte à sa prochaine réunion [voir A/60/183, annexe I, par. 15 b)].

12. Les paragraphes 145 à 153 du document budgétaire contiennent des informations sur l'utilisation des 900 000 dollars demandés pour s'assurer le concours de consultants. Ceux-ci auraient à réaliser deux études : a) une étude de la gestion de l'actif et du passif de la Caisse conformément aux normes en vigueur (400 000 dollars); b) une analyse détaillée des placements et des transactions opérationnelles de la Caisse (500 000 dollars). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a appris que le chiffre de 900 000 dollars reposait sur une estimation des coûts provenant d'un seul prestataire. **Il compte que la réalisation des études fera l'objet d'un appel d'offres, comme le veut la règle, et que le coût sera fondé sur les offres des soumissionnaires.** Au cours des entretiens qu'il a eus avec les membres de l'Administration de la Caisse au sujet de la présentation des ressources nécessaires pour l'étude de la gestion de l'actif et du passif, ses interlocuteurs ont reconnu que le texte manquait de clarté, en particulier dans l'emploi de termes tels que « placements intérieurs et étrangers » ou « considérations d'ordre fiscal ».

13. Le tableau d'effectifs prévu pour les activités administratives et les opérations de placement de la Caisse comporte 184 postes (180 postes permanents, 3 postes temporaires et 1 poste extrabudgétaire). Selon le tableau 2 du document budgétaire, il est prévu de créer 12 postes et d'en reclasser 3 dans les services administratifs et d'en créer 4 et d'en reclasser 3 dans les services chargés des placements. Il est également prévu de transformer en postes permanents 6 postes temporaires des services administratifs [3 postes P-4, 1 poste P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)]. L'annexe I contient un résumé des débats du Comité permanent sur les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2004-2005 et le projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007, y compris sur la dotation en personnel proposée par l'Administration de la Caisse.

14. On trouvera dans le tableau ci-dessous des explications concernant les changements qu'il est proposé d'apporter à la dotation en effectifs pour l'exercice biennal 2006-2007, tels qu'appuyés par le Comité permanent :

<i>Unité administrative (paragraphe correspondant dans le document A/60/183)</i>	<i>Nouveaux postes, reclassements et transformation de postes temporaires en postes permanents</i>	<i>Description du poste</i>
Administration		
Bureau de l'Administrateur (par. 21)	1 P-3	Statisticien
Bureau du Chef des opérations (par. 32)	Reclassement : 1 poste D-1 en poste D-2	Chef des opérations
Groupe de la comptabilité (par. 48)	1 P-3	Chef adjoint
Groupe de la comptabilité (par. 49)	2 GS/AC	Aide-comptable
Groupe des paiements (par. 54)	1 P-3	Fonctionnaire des finances (P-3)
Caisse (par. 67)	2 GS/AC	Assistant de trésorerie
Bureau de Genève (par. 81)	1 P-4	Fonctionnaire chargé des prestations
Bureau de Genève (par. 82)	2 GS/AC	Assistant chargé de l'administration des prestations
Groupe des systèmes d'information (par. 99)	Reclassement : 1 poste P-4 en poste P-5	Fonctionnaire hors classe chargé de la gestion de l'information
Groupe des opérations informatiques (par. 100)	Reclassement : 1 poste P-4 en poste P-5	Fonctionnaire hors classe chargé de la gestion de l'information
Groupe des opérations informatiques (par. 101)	1 P-4	Fonctionnaire chargé de la sécurité

<i>Unité administrative (paragraphe correspondant dans le document A/60/183)</i>	<i>Nouveaux postes, reclassements et transformation de postes temporaires en postes permanents</i>	<i>Description du poste</i>
Groupe des opérations informatiques (par. 102)	Transformation : 1 GS/AC	Assistant informatique
Groupe des systèmes d'information (par. 103)	Transformation : 1 GS/AC	Assistant informatique
Service des systèmes de gestion de l'information (par. 104)	Transformation : 1 P-3	Fonctionnaire chargé des contrats
Groupe des opérations informatiques (par. 105)	Transformation : 1 P-4	Fonctionnaire chargé de la veille technologique
Groupe des systèmes d'information (par. 106)	Transformation : 2 P-4	Chef de projets informatiques
Service administratif (par. 127)	1 P-3	Fonctionnaire chargé du budget
Placements		
Section des placements (par. 162)	1 P-5	Fonctionnaire chargé des placements
Section des placements (par. 163)	3 reclassements de P-4 à P-5	Fonctionnaire chargé des placements
Section des systèmes d'information (par. 178)	1 P-4	Responsable de l'infrastructure
Section de la gestion des risques et du suivi de l'application des recommandations (par. 192)	1 P-5	Chef de section
Section de la gestion des risques et du suivi de l'application des recommandations (par. 194)	1 P-4	Spécialiste chargé du suivi de l'application des recommandations

15. Le Comité consultatif note que le groupe de travail créé par le Comité permanent n'a pas approuvé un certain nombre de propositions concernant la dotation en effectifs présentées par la direction de la Caisse (voir A/60/183, annexe I, par. 13 et 17) et juge très utiles les explications fournies à l'appui des recommandations du groupe de travail.

16. Le Comité consultatif appuie les conclusions du Comité permanent relatives aux propositions de la direction de la Caisse touchant la dotation en effectifs, exception faite des reclassements proposés. En ce qui concerne le reclassement de D-1 à D-2 du poste de chef des opérations, le Comité sait bien que le volume de travail du Chef des opérations a augmenté, comme cela est décrit au paragraphe 32 du document relatif au budget. Toutefois, les éléments d'information figurant dans l'organigramme (A/60/183, annexes II et III) ne

suffisent pas à justifier le reclassement. Le Comité recommande que l'on examine de nouveau la question dans le cadre de la présentation du prochain budget, sous réserve que les responsabilités afférentes au poste et la structure de la Caisse soient mieux délimitées.

17. En ce qui concerne le reclassement de cinq postes P-4 en postes P-5 (2 pour les fonctions administratives et 3 pour les fonctions liées aux placements), le Comité consultatif craint que cela ne déséquilibre la structure des postes, ne brouille encore plus les filières hiérarchiques et ne contribue à un nouveau morcellement des fonctions. Par exemple, le reclassement de trois postes P-4 en postes P-5 pour les fonctions liées aux placements aurait pour effet de gonfler la hiérarchie au sommet (1 D-2, 10 P-5, 4 P-4 et 1 P-3). Le Comité est d'avis que l'on devrait adapter la structure du Service de la gestion des placements, éventuellement en créant un poste de directeur adjoint à un niveau approprié.

18. Le Comité consultatif estime également que le reclassement de deux postes P-4 à P-5 pour les fonctions administratives pourrait entraîner un morcellement des fonctions dans le Service des systèmes de gestion de l'information, étant donné que les deux postes P-5 seraient occupés par les chefs des deux groupes qui composent le Service et dont les fonctions sont très proches, comme le montrent les paragraphes 99 et 100 du budget. **En outre, étant donné qu'à l'heure actuelle les unités chargées des fonctions administratives et des placements de la Caisse disposent de leurs propres services informatiques, le Comité est d'avis que l'on devrait envisager très sérieusement de regrouper ces services dans une seule unité administrative qui recouvrirait toutes les activités de la Caisse. Il souhaite que la Caisse donne des éléments d'information à ce sujet dans son prochain budget.**

19. Les frais d'audit aussi bien internes qu'externes des opérations administratives et des opérations relatives aux placements de la Caisse s'élèvent à 1 657 900 dollars (avant actualisation des coûts) pour l'exercice biennal 2006-2007, soit une diminution de 73 900 dollars (4,3 %) par rapport au crédit d'un montant de 1 731 800 dollars ouvert pour l'exercice biennal 2004-2005. Le montant total prévu pour les frais d'audit, soit 1 657 900 dollars, permettra de couvrir les frais d'audit externe (462 400 dollars) et interne (1 195 500 dollars). Comme indiqué au paragraphe 198 du budget, la moitié environ des frais d'audit externe a trait aux opérations administratives, l'autre moitié couvrant les activités de placement; un tiers des frais d'audit de la Caisse liés aux opérations administratives est pris en charge par l'Organisation des Nations Unies au titre de l'accord sur le partage des coûts.

20. En ce qui concerne les frais d'audit interne, le Comité consultatif note que, d'après le paragraphe 199 du document consacré au budget, un montant est prévu afin d'assurer le maintien du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à son niveau actuel [1 P-5, 1 P-4 et 1 agent des services généraux (autres classes)] et de couvrir 12 mois supplémentaires de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-4 pour engager un spécialiste de l'audit des systèmes informatiques. Il note aussi qu'un montant de 250 000 dollars est prévu afin de retenir des services de consultants qui seraient chargés de fonctions d'audit interne, mais qu'aucune explication n'est donnée à cet égard dans le budget. Sur sa demande, le Comité a appris qu'il s'agissait du montant estimatif des services d'un

actuaire-conseil qui serait chargé d'évaluer les hypothèses actuarielles de la Caisse, les facteurs concernant les annuités et les calculs relatifs aux excédents et aux pertes (170 000 dollars), des services d'un consultant qui serait chargé de l'audit du système de suivi du rendement des placements effectués par le Service de la gestion des placements (40 000 dollars) et des services d'un consultant qui serait chargé de l'audit des plans de continuité des activités et de reprise en cas de sinistre frappant les systèmes informatiques et les systèmes de gestion financière (40 000 dollars). **Le Comité souhaite que la Caisse fasse figurer dans ses futurs budgets des éléments d'information détaillés concernant tous les projets qui seront confiés à des consultants et les calendriers d'exécution prévus.**

21. **Le Comité consultatif recommande d'approuver, compte tenu des observations et recommandations qui précèdent, l'estimation révisée des dépenses d'administration de la Caisse pour l'exercice biennal 2004-2005, d'un montant de 89 563 100 dollars, ainsi que le projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007 relatif à ces mêmes dépenses, d'un montant de 108 262 500 dollars. Ce dernier montant représente une réduction de 290 200 dollars, qui découle des recommandations faites par le Comité aux paragraphes 16 à 18 ci-dessus. En outre, le Comité n'a pas d'objection à ce que, comme l'a proposé le Comité permanent, les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2006-2007 soient complétées d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars (voir A/60/183, par. 200 et 201).**
